



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Délégation de signature

N° Spécial

13 juin 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Agence Régionale de Santé

du 13 juin 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS/DS N° 2017-65	23.05.2017	Arrêté portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine.	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE n° DS-2017/65 du 23 mai 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, pour la délégation départementale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaire
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la

désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation de signature est donnée à Madame Marion CINALLI, Déléguée départementale adjointe, sur l'ensemble des attributions de la Déléguée départementale.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale et de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Jean-Frédéric WESTPHAL, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe, du chef de pôle veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée aux Responsables de département dans la limite de la compétence de leur pôle ou département d'affectation :

- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS, Responsable du département établissements de santé
- Madame Nelly BOUSSYGUINE, Responsable du département offre ambulatoire
- Monsieur Olivier DEJEAN, Responsable du département Médico-social
- Madame Véronique DUGAY, Responsable du département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Morgane FAURE, Responsable adjointe du pôle veille et sécurité sanitaire

- Monsieur Emmanuel PERESSINI, Responsable du département ressources humaines et affaires générales,
- Madame Christine VALETTE, Responsable du département mission inspection contrôle audit

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe, du Responsable du pôle veille et sécurité sanitaire et des Responsables de département, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de compétence de leur département d'affectation :

- Madame Clémence BEAUMONT, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame le Docteur Roxane BERJAOU, département établissements de santé
- Madame Anaëlle BOSCHAT, département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Nadia BOURAS-RMIKI, département médico-social, service personnes handicapées
- Madame Mariama CONDE, département médico-social, services personnes âgées
- Madame Clarisse CORDEL, département offre ambulatoire
- Madame Aurélie COUTY-GEORGES, département établissements de santé
- Madame le Docteur Anne FRANCOIS-GEORGES, département établissements de santé
- Monsieur Emmanuel GAUCHEY, département établissements de santé
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, département médico-social
- Monsieur Christophe HUE, département veille alerte et gestion sanitaire
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC, département établissements de santé
- Monsieur Julien LEGRAND, département établissements de santé
- Madame Maya MEDIOUNI, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux
- Madame Isabelle MONEUSE, département offre ambulatoire
- Monsieur Clément NALLIER, département établissements de santé
- Madame Hélène POUCHARD, département médico-social, service personnes âgées

- Monsieur le Docteur Alain SEKNAZI, département médico-social
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA, département offre ambulatoire, département prévention, promotion de la santé et protection des personnes
- Madame Cristina SILVA, département médico-social, service personnes handicapées
- Monsieur Djibril TOURE, département contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 7

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, Déléguée départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Déléguée départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Madame Anne VENRIES, Déléguée départementale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale, de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la Déléguée départementale et du Responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

Article 8

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc PULIK, Délégué départemental des Yvelines, à effet de signer tous les actes relatifs au domaine des crématoriums, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement du Délégué départemental des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne DROUGARD, Déléguée départementale adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Délégué départemental et de la Déléguée départementale adjointe, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, Responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du Délégué départemental, de la Déléguée départementale adjointe et de la Responsable du département veille et sécurité sanitaires de la délégation départementale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine

précité, à Madame Nathalie MALLET, Adjointe au responsable du département veille et sécurité sanitaire de la délégation départementale des Yvelines.

Article 9

L'arrêté n°DS-2016/017 en date du 14 décembre 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 10

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 23 mai 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>